

2026/

Département de la Lozère
COMMUNE DE GRANDRIEU
DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 août 2026

Membres en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Absentions : 0

Date de convocation : 31/07/2026
Date d'affichage : 31/07/2026

L'an deux mille vingt-six et le six août à 20 heures 00, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Pierre-Emile SYLVAIN, maire.

Étaient présents : Pierre-Emile SYLVAIN - Guillaume MARTIN - Krystelle PONTIER - Christophe RICOU - Robert QUISSAC - Olivier MERLE - Magalie SAVOIE - Amélie CAYROCHE - Justine MALLET - Camille BELIN - Clarisse DELMAS - Killian THERON - Agnès GHIO - Alexandre MERLEN

Secrétaire de séance : Robert QUISSAC

Absents :

Excusés : Philippe LELARD

Procurations : Procuration de Philippe LELARD à Agnès GHIO

06082026- Délib-05

Objet : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL pour l'acquisition d'une mini-pelle et d'une remorque (porte char).

M. le Maire rappelle :

Dans le cadre du budget principal de la Commune voté au titre de l'année 2026, a été prévue l'acquisition d'une mini-pelle et d'une remorque (porte char) permettant son transport.

Cette acquisition a pour but de permettre à la commune d'assurer elle-même l'entretien de chemins communaux et d'abords de voiries, en permettant notamment de nettoyer les fossés. L'entretien effectué ainsi permettrait de plus de préserver le revêtement des voiries.

Grâce à cet équipement polyvalent et d'une taille adaptée (environ 5 tonnes), la Commune qui dispose de la compétence eau, pourrait également effectuer elle-même les recherches de fuites en étant ainsi plus réactive. Cela contribuerait à préserver la ressource en eau.

Afin de financer ces acquisitions dont le montant est estimé à 66 000,00 euros HT, montant important pour la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

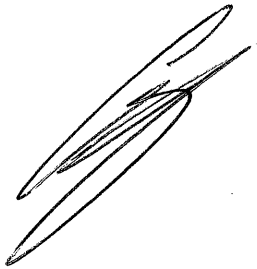
- Se montre favorable au projet tel que présenté,
- Adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES	Montant en euros HT	RECETTES	Montant en euros HT	Taux de subvention
Acquisition mini-pelle	54 500,00 €	DETR / DSIL	33 000,00 €	50.00 %
Remorque – porte char	11 500,00 €	Autofinancement	33 000,00 €	50.00 %
Total estimatif en euros HT	66 000,00 €	Total	66 000,00 €	100 %

- Demande à M. le Maire de présenter le dossier de demande de financement au titre de la DETR et de la DSIL
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Grandrieu les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Pierre-Emile SYLVAIN



Le secrétaire de séance,
Robert QUISSAC

